



PREMIER MINISTRE



Séminaire

« Aide, déforestation et États fragiles »

Centre d'analyse stratégique

Mardi 15 juin 2010

9.00 – 18.00

Intervention de Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Seul le prononcé fait foi

La lutte contre la déforestation est une des grandes réussites de Copenhague : les experts se sont entendus sur un certain nombre de points. Même si l'accord n'a pas été signé (ce sera tout l'enjeu de Cancun en novembre/décembre), les pays du Nord comme du Sud ont eu à cœur de concrétiser ces discours par des actions concrètes. C'était donc tout l'enjeu du partenariat mondial sur la forêt initié par la France et la Norvège, qui a donné lieu à deux rendez-vous l'un à Paris en février, l'autre à Oslo en mai. Preuve que ce sujet est d'une importance capitale, les pays développés se sont engagés à verser 4 milliards de dollars sur les trois années à venir (2010-2012)¹. Ceux-ci souhaitent principalement préserver le climat (car la déforestation serait responsable de 12 à 15 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre). Mais le sujet de la déforestation, et c'est une raison pour laquelle les pays en développement s'engagent autant pour cette cause, est aussi étroitement lié au développement économique de ces pays.

¹ Les quatre milliards comprennent : 3,5 promis à Copenhague (Australie : 120 millions, Etats-Unis : 1000, France : 375, Grande-Bretagne : 480, Japon : 500 et Norvège : 1000) ainsi que 500 millions supplémentaires décidés à Oslo (Allemagne : 350 millions et Danemark : 150 millions). À ces quatre milliards viennent s'ajouter un milliard promis par le Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF) et le milliard dans un cadre bilatéral entre la Norvège et l'Indonésie.

Avec ses 145 millions d'hectares de forêts, la RDC représente près de 10 % de l'ensemble des forêts tropicales mondiales. Les causes de la déforestation sont à chercher dans la survie d'une population pauvre : agriculture itinérante et collecte de bois domestique nourrissent les fronts de déboisement, notamment à proximité des grandes villes. Dans les massifs forestiers, l'exploitation forestière industrielle touche près de 9 millions d'hectares mais son effet sur le déboisement et la dégradation est plus important si l'on tient compte des besoins en infrastructures permettant d'acheminer le bois et de l'afflux de main-d'oeuvre. Les massifs faciles d'accès souffriraient d'une exploitation illégale, difficile à estimer, mais qui pourrait représenter cinq à huit fois celle du secteur formel.

Donner des fonds à ces pays dépasse le simple cadre du phénomène de déforestation : c'est aussi repenser l'aide au développement.

La plupart de ces pays forestiers sont des Etats fragiles. Un des points de ce séminaire sera de discuter de cette notion controversée. Mais la réalité est ainsi : les Etats à qui l'on versera ces fonds pour lutter contre la déforestation, manquent pour la plupart d'une bonne gouvernance et peuvent souffrir d'une forte instabilité politique. Les expériences d'aide au développement sont nombreuses dans ces pays, qui compte tenu de leurs caractéristiques, doivent être traités de manière particulière. En effet, dans un pays où la corruption à tous niveaux est forte, comment s'assurer que les fonds arrivent à destination ? Dans des pays menacés par le conflit, comment s'assurer que les réformes soient pérennes ? Si les agences de développement ne peuvent répondre à l'ensemble de ces questions, leurs expériences dans ces états fragiles peuvent au moins nous permettre de dégager certaines grandes conclusions ou lignes directrices. Ces aides et particulièrement les conditionnalités ont souvent prêté le flanc à la critique : les réformes de libéralisation n'ont souvent pas été embrassées par les pays, car souvent trop éloignées des préoccupations ou des intérêts du pays et de ses dirigeants.

Ce séminaire est l'occasion de réunir autour de la table des négociateurs sur les questions de la forêt, mais aussi des chercheurs spécialistes de la déforestation, des économistes, ainsi que des collaborateurs des administrations publiques. Organisé par la CAS et deux organismes de recherche l'un français et l'autre britannique (CIRAD², IIED³), il se veut international.

Les experts français et internationaux présents aujourd'hui devront s'interroger sur deux points :

- Comment utiliser ces fonds de la manière la plus efficace pour infléchir les politiques publiques en faveur de la lutte contre la déforestation dans des pays qui sont dits « fragiles »? Dans ces Etats fragiles à forte population et larges ressources forestières, on peut se demander quelles politiques les gouvernements vont choisir et comment ils vont les mettre en œuvre.
- Quelle gouvernance du processus et notamment des fonds REDD mis à la disposition des pays ?

² Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

³ , International Institute for Environment & Development

Voici les quelques points conclusifs auxquels nous parvenons :

1. Dans les Etats fragiles, la perspective d'incitations financières au cœur de la proposition REDD risque d'être insuffisante pour réduire ou maîtriser la déforestation : même si l'État décidait de réduire la déforestation, il serait incapable de mettre en œuvre les politiques publiques correspondantes.

2. Il faut donc **passer d'une logique de « récompense »** (pour des « performances » en termes de baisse de la déforestation) **à une logique d'investissement dans les pays du Sud pour s'attaquer aux causes structurelles de la déforestation**, qui se situent pour l'essentiel hors du secteur forestier. Pas de réduction de la déforestation sans mise en œuvre de politiques et mesures appropriées.

3. Des politiques d'investissement pour une intensification écologique de l'agriculture familiale, de clarification des droits fonciers dans les zones forestières, peuvent **générer d'importants bénéfices conjoints en matière de sécurité alimentaire et foncière, c'est-à-dire sans opposer les légitimes aspirations au développement des pays du Sud à la conservation des forêts**. Ces bénéfices en termes de développement faciliteront l'appropriation de ces politiques au niveau national et local.

4. Outre ces investissements dans des programmes, **les paiements pour déforestation évitée devront être orientés vers les acteurs locaux** (propriétaires fonciers, communautés villageoises, peuples autochtones, voire entreprises...) et financer en priorité les changements de pratiques agricoles et la diversification de l'économie locale. Mais, pour être efficaces, ils devront s'accompagner d'une conditionnalité environnementale à travers des engagements contractuels des bénéficiaires de ces paiements à renoncer à la déforestation.

5. L'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption et la consolidation de l'État de droit constituent des éléments-clé du succès de la lutte contre la déforestation, qui doivent être pris en compte dans le processus de réformes qui sera proposé aux pays du Sud. **La lutte contre la déforestation ne peut attendre une amélioration de la gouvernance dans les grands pays forestiers ; elle peut au contraire, à travers les processus de réformes qu'elle suscite, contribuer à cette amélioration.**